

Conseil communal 24 octobre 2019

Interpellation citoyenne sur l'évaluation indépendante de la brigade Uneus

Mme Latifa Elmbaceni : Nous sommes un collectif citoyen réunissant des habitants, parents et travailleurs de Saint-Gilles. Le collectif est né en 2017, à un moment où la brigade Uneus, mise en place en 2012 pour répondre à un climat d'insécurité, faisait l'objet de témoignages d'abus policiers, dont les responsables communaux – notamment de la jeunesse – étaient informés depuis plusieurs années.

Interpellé à l'été 2017, le délégué général aux droits de l'enfant a décidé de rencontrer des jeunes concernés par ces abus et a remis, en février 2018, un rapport analysant leurs témoignages. Le rapport faisait état d'allégations particulièrement graves de violences physiques, psychologiques et verbales sur lesquelles nous ne reviendrons pas. Au-delà du rapport, d'autres témoignages concernaient également des adultes et des familles, qui faisaient état d'humiliations, de dégâts matériels lors de perquisitions et de menaces de représailles en cas de témoignages. Le dispositif semble ainsi très éloigné du modèle de police de proximité dont il devait s'inspirer.

Le rapport a également émis une série de recommandations. Parmi celles-ci figurent une évaluation indépendante de la brigade et la mise en place d'un dialogue structuré pour rétablir la confiance dans le quartier. Ces recommandations ont également été soutenues et relayées par la Ligue des droits humains.

Du côté citoyen, nous en sommes aujourd'hui à la troisième interpellation communale depuis le mois de mars 2018. Pour nous, la demande d'une évaluation indépendante de la brigade et d'une mise en place d'un dialogue structuré s'inscrit dans une vision plus globale d'une politique de cohésion sociale, garantissant plus de transversalité entre la jeunesse, l'aménagement urbain et le respect des droits de toutes et tous. Nous rêvons d'une politique véritablement inclusive et émancipatrice, qui permette à chaque habitant – enfants, adolescents, jeunes adultes, adultes, personnes âgées – de trouver sa place en profitant

pleinement d'une politique de nature à renforcer les liens entre toutes et tous, plutôt qu'une politique de division, au détriment des uns ou des autres et, généralement, des plus faibles.

Après un premier refus de dialogue, la commune a fini par s'engager, à la faveur du nouvel accord de majorité, à entreprendre l'évaluation de la brigade et du dispositif dans lequel elle s'insère. Si nous saluons cet engagement, nous sommes inquiets de ne pas voir ce dossier avancer. Nous sommes donc ici ce soir pour vous rappeler ces engagements et vous demander comment vous comptez les honorer.

Dans quels délais et selon quelles modalités, la commune compte-t-elle procéder à l'évaluation de la brigade Uneus et du dispositif de proximité dans lequel elle s'inscrit, au-delà du volet répressif, afin d'en mesurer l'impact au regard de l'objectif visé, à savoir, l'amélioration de la vie du quartier au profit de toutes et tous ?

Comment compte-t-elle assurer l'indépendance de cette évaluation ? Envisage-t-elle, par exemple, de s'inspirer du *Guide méthodologique d'évaluation d'impact des plans stratégiques de sécurité et de prévention*, réalisé en décembre 2017 par les centres de recherches criminologiques de la VUB et de l'ULB, à l'initiative du SPF Intérieur, comme l'y invite la Ligue des droits humains ?

Dans quels délais et selon quelles modalités, la commune compte-t-elle mettre en place une formation spécifique continue pour les policiers afin de rétablir la confiance des victimes de ces abus ? Le rapport du délégué aux droits de l'enfant signale notamment un besoin de formation sur les droits fondamentaux, les droits des jeunes et la législation anti-discrimination, ainsi qu'en psychologie de l'enfance et de la jeunesse, en communication avec la jeunesse et sur les aspects psycho-sociaux de la jeunesse.

Face à la difficulté de porter plainte, comment la commune compte-t-elle renforcer le contrôle démocratique de la police et donc la confiance envers celle-ci ? La commune s'est notamment engagée à mettre en place des récépissés lors de contrôles d'identité mais dans quels délais et selon quelles modalités ? Cela contribuerait à objectiver le phénomène, à rétablir la communication et à informer les personnes interpellées sur le cadre légal et sur leur droits.

Enfin, dans quels délais et selon quelles modalités, la commune compte-t-elle procéder à la mise en place d'un dialogue structuré, notamment dans le cadre de la charte signée par

la Plateforme jeunesse en janvier 2018 ? Pour rappel, l'article 2 prévoit entre autres de développer « des espaces de paroles et d'expression libre » et de faciliter des « rencontres police-jeunesse-associations ». A-t-elle contacté les facilitateurs potentiels recommandés par le délégué aux droits de l'enfant ? Comment compte-t-elle assurer la neutralité de ce dialogue de manière à ce que chacun et chacune puisse s'exprimer librement ?

M. Charles Picqué, bourgmestre : Votre interpellation comporte deux volets. Le premier a trait au suivi des mesures, auquel nous avons réfléchi. Le second volet me pose plus de problème. D'abord, il ne faut pas revenir sur des éléments auxquels nous avons déjà répondu lors d'une interpellation précédente. Je ne vais pas vous relire la réponse que je vous avais donnée à l'époque, au nom du Collège. Nous n'allons pas ouvrir le même débat que celui que nous avons eu en juin dernier.

J'estime que les accusations de violences policières sont des accusations très graves. Elles le sont d'autant plus, si elles sont fondées, qu'elles ternissent et discréditent l'ensemble de la police. Pour quelqu'un qui, comme moi, est soucieux de la cohésion sociale et considère que la sécurité et la lutte contre les incivilités participent du vivre ensemble, il est clair que des violences policières avérées méritent une réaction.

À cet égard, nous avons fait tout ce qui est en notre pouvoir pour éclaircir cette situation. Nous avons répondu au délégué général aux droits de l'enfant de manière circonstanciée dans un rapport de 28 pages, fruit d'un travail d'investigation et d'entretiens avec plusieurs personnes. Nous avons transmis tous les éléments en notre possession au Comité P – organe neutre et indépendant au service du pouvoir législatif – ainsi qu'au Parquet. Ce sont donc les deux piliers de notre démocratie qui ont reçu les éléments sur lesquels reposaient vos interpellations.

Nous vous avons rappelé, à l'époque, les procédures de contrôle, internes et externes, qui existent au sein des services de police. Tous les quinze jours, le Collège de police traite les plaintes qui concernent les services de police.

Nous vous avons aussi parlé des formations continues et des procédures spécifiques qui existent en cas d'arrestations de mineurs.

Dès le départ, nous vous avons dit clairement que toute personne victime de violences de la part d'un policier, en particulier si elle est mineure, qui porterait plainte aurait notre

soutien. Cependant, en l'occurrence, il n'y a pas de plainte ! On nous rétorque qu'on a peur de porter plainte. Comment voulez-vous alors que nous investiguions si les plaignants sont anonymes et que les faits ne sont pas connus d'autres services ? Ce n'est pas simple.

En revanche, je ne peux accepter que vous nous accusiez de mener une politique de division, au détriment des uns et des autres et, en particulier, au détriment des plus faibles. Je ne peux accepter cela. C'est une allégation non seulement très grave mais fausse. Notre politique ne vise pas à diviser les gens, à les opposer les uns aux autres, et certainement pas à prendre les plus faibles en otage.

Tout n'est certes pas parfait et vous avez tout à fait le droit de nous poser des questions. Avec les services de l'administration communale, nous nous efforçons au quotidien d'améliorer la vie des quartiers et votre description de notre commune semble occulter tout le travail accompli par les services sociaux – notamment de la prévention – et les associations, de même que notre souci de cultiver des liens avec les habitants dans une perspective de renforcer la cohésion sociale.

Nous cherchons à apporter une réponse équilibrée à l'insécurité et aux incivilités, qui soit adaptée aux problèmes des quartiers. Il n'est pas rare que des habitants m'interpellent sur les incivilités et certains comportements.

Tous ces problèmes doivent recevoir une réponse sociale, multidisciplinaire et pas seulement policière.

Vous nous interpellez aussi sur les délais et les modalités de l'évaluation de la brigade Uneus – qui n'est jamais qu'un « koban », c'est-à-dire une équipe de police décentralisée. J'ai personnellement défendu ce principe car j'estime qu'il n'y a rien de pire qu'une police coupée de la réalité des quartiers et qui, de temps en temps, envoie des policiers super-équipés, qui ne connaissent personne et se comportent parfois de manière malhabile, sans tact et quelquefois violente.

Qui peut procéder à cette évaluation ?

Les enquêtes sur les violences policières relèvent uniquement du pénal à la demande du Parquet, d'un juge d'instruction ou encore d'un organe comme le Comité P. Il ne peut pas y avoir un organe indépendant qui se place au-dessus de la justice. Et d'ailleurs ce serait lequel ? Dans un débat sur les droits, la justice est la meilleure garantie d'indépendance.

Comme je vous l'ai dit, le judiciaire et le législatif ont tous les éléments en leur possession pour juger s'il y a effectivement eu des abus.

Dans notre déclaration de politique générale, nous avons rappelé que nous souhaitons procéder à une évaluation des dispositifs de prévention, de sécurité et de politique de la jeunesse. On peut bien sûr affiner ces politiques en se basant sur des indicateurs, en s'efforçant de les objectiver pour s'assurer que le travail fourni correspond aux besoins d'un quartier et aux attentes de la population.

Des contacts ont d'ailleurs été pris avec le centre de recherches criminologiques de l'ULB. Ces échanges nous ont permis de prendre connaissance d'études sur différents modèles de *community policing*, de police de proximité. Nos services examinent actuellement ces travaux.

À la suite de concertation avec le centre de recherches de l'ULB, il nous a paru plus pertinent de faire une étude sur les relations entre la police, les agents de prévention et les jeunes dans l'espace public saint-gillois. Les moyens nécessaires pour le faire figureront dans le budget que nous allons adopter tout prochainement.

Le *Guide méthodologique d'évaluation d'impact des plans stratégiques de sécurité et de prévention*, comme vous l'avez signalé, a été commandité par le SPF Intérieur en 2017. À l'heure actuelle, les résultats sont entre les mains du ministère de l'Intérieur qui ne les a pas diffusés. Selon nos informations, il devrait le faire en 2020 à l'occasion d'un colloque, auquel nous assisterons.

Pour montrer notre volonté d'apaisement et notre souci de restaurer un climat serein, nous avons entrepris plusieurs démarches. Depuis 2018, nous avons mis sur pied une équipe de médiateurs de nuit, composée de neuf agents, dont la mission consiste à apaiser les conflits potentiels sur l'espace public, à lutter contre toute forme de discrimination et de violences. Je les ai réunis dernièrement pour voir comment ils jugeaient la situation.

Dans une logique d'échanges et de compréhension mutuelle des fonctions des uns et des autres, les inspecteurs du « koban », accompagnés de leur direction, assisteront à la réunion de la Coordination sociale du CPAS.

Nous avons également engagé une chercheuse en criminologie pour assurer une évaluation interne du service de prévention.

J'ai déjà expliqué en détail, lors de l'interpellation du mois de juin, les mécanismes de formation continue des services de police. Un accord a été donné pour fixer une série de formations prioritaires pour la zone, conjointement avec Forest et Anderlecht.

Quelles sont-elles ?

- L'amélioration de l'accueil dans les commissariats ;
- L'amélioration de l'accueil des victimes ;
- La généralisation des bodycams. La police le souhaite d'ailleurs, elle désire avoir des caméras qui filment les événements pour éviter d'être accusée à tort ;
- L'instauration de la remise d'un récépissé lors des contrôles d'identité ;
- L'élaboration d'un plan d'actions pour encadrer les contacts avec les jeunes de certains quartiers ;
- Le renforcement de la lutte contre le harcèlement de rue ;
- La promotion de la diversité et l'augmentation de la présence de femmes dans la police ;
- La valorisation des agents de quartier. Aujourd'hui, ils sont souvent amenés à gérer de nombreux problèmes administratifs et n'ont plus l'occasion de connaître les réalités de quartier.

De manière générale, la priorité a été donnée à l'amélioration des contacts entre les policiers et les citoyens. Ce souci n'est pas propre à Saint-Gilles mais est largement partagé, en particulier dans le contexte actuel, qui est difficile pour la police aussi, je tiens à le dire.

Cette thématique sera reprise explicitement dans le futur plan zonal de sécurité 2020-2025, qui déterminera les priorités pour la zone Midi.

La question des récépissés sera examinée par le nouveau chef de corps. Il aura aussi une lettre de mission à rédiger dans laquelle il pourra rencontrer un certain nombre de vos préoccupations.

Pour ma part, j'ai dit depuis longtemps que j'étais favorable aux récépissés comme aux bodycams. Il faudra pour cela régler quelques questions techniques et budgétaires.

Avant de céder la parole à M. Stevens sur le volet relatif à la politique de la jeunesse, je tiens à vous dire que nous traitons de sujets délicats : le travail de la police, la lutte contre l'insécurité et les incivilités – dont beaucoup de citoyens se plaignent. Il faut toujours rappeler

les devoirs et les obligations de chacun. Il y a un drapeau du XIX^e siècle dans mon bureau sur lequel il est écrit : « Il n’y a pas de droits sans devoirs. Il n’y a pas de devoirs sans droits ». La police a des devoirs et les citoyens aussi. Il ne faut pas opposer les deux, en particulier dans un contexte tendu.

Je suis prêt à vous écouter et vous entendre mais, pour être franc, il y a une partie de votre interpellation qui ne m’a pas plu. Dire que nous menons une politique de division, au détriment des citoyens les plus faibles, est une allégation que je ne peux accepter. Vous avez le droit de critiquer mes propos mais j’ai aussi le droit de dire ce que je n’accepte pas dans les vôtres.

Je cède maintenant la parole à M. Stevens.

M. Willem Stevens, échevin de la Jeunesse – LB : Comme vous le savez, depuis le mois de janvier dernier, j’ai pris l’initiative en tant que nouvel échevin de la Jeunesse, de rencontrer toutes les associations et tous les acteurs de la jeunesse saint-gillois. Cette tournée n’est pas encore terminée. C’est d’ailleurs lors de ma visite à l’AMO « Itinéraire » que Mme Elmcabeni et moi nous sommes rencontrés pour la première fois. Nous avons eu l’occasion de parler de ses préoccupations et de la politique de la jeunesse.

Une seconde rencontre a eu lieu ici à l’Hôtel de Ville pour échanger nos points de vue. Ce fut l’occasion pour moi d’expliquer le travail concret des services de la jeunesse et de ses partenaires, et de présenter les projets actuels et futurs. La rencontre a été instructive et constructive.

L’objectif de cette première année de législature est de terminer mon tour exploratoire et de poursuivre la mise en place de la Plateforme « Jeunesse », destinée à fournir le cadre d’un dialogue structuré, espace de réflexion continue sur la mise en œuvre et le suivi de la coopération des différents acteurs de la jeunesse.

La Plateforme se réunit une fois par mois. Nous souhaitons également développer des journées de dialogue autour d’un des neuf enjeux prioritaires de la Charte, comme celles qui se sont déroulées les 4 et 7 octobre derniers au Centre urbain d’expression (Cube).

La Charte, signée par la Plateforme « Jeunesse », engage le secteur public et les associations saint-gilloises à travailler ensemble dans le cadre d’une politique locale de la

jeunesse concertée. L'accessibilité des services et des actions proposées aux jeunes font l'objet d'une attention particulière.

À ce stade la Plateforme n'est pas un outil de participation directe. Nous prévoyons d'instaurer au cours de cette législature un Conseil des jeunes et nous sommes en train d'y réfléchir. Les expériences en cours dans diverses communes ne sont pas toujours probantes et nous ne voulons pas le faire pour le faire.

J'ai été pendant plusieurs années membre d'un conseil consultatif local de la jeunesse et je sais par expérience que ce genre de structure peut très rapidement ne concerner qu'une partie limitée et non représentative de la jeunesse. Ce n'est pas ce que nous voulons. C'est pourquoi les communes de Saint-Gilles, Forest et Molenbeek, ainsi que le Bureau international de la jeunesse (BIJ), ont lancé un processus de réflexion, intitulé *Democracy Reloaded*, afin de développer des outils pour organiser et augmenter la participation démocratique des jeunes à la prise de décision.

Notre objectif est donc de lancer, dès l'année prochaine, en collaboration avec la Plateforme « Jeunesse » des initiatives et méthodes d'expression, de participation et de co-construction avec les jeunes saint-gillois.

M. Mohssin El Ghabri, conseiller communal – chef de groupe Ecolo-Groen : Dans une certaine mesure, c'est assez triste que l'on discute de ce sujet pour la troisième fois. On sent bien l'impatience des deux parties. Les préoccupations respectives ont chacune leur légitimité. C'est pourquoi on attend beaucoup du rapport d'évaluation.

La première préoccupation concerne les éléments qui figurent dans le rapport du délégué général aux droits de l'enfant et, plus fondamentalement, les relations entre la police et les jeunes. La seconde, incarnée par le bourgmestre, en tant que chef de la police, vise à ne pas jeter l'opprobre et discréditer le corps de la police dans son ensemble.

À cet égard, j'ai le sentiment, depuis quelques mois, voire quelques années, qu'il existe parfois une volonté de caricaturer la position de l'autre. D'un côté, les mères de délinquants qui cherchent à défendre leurs enfants, et, de l'autre, une défense de la police – que l'on ne peut évidemment identifier aux actes de violence qui peuvent exister ici et là.

C'est pour cette raison que le bourgmestre, avant même l'accord de la nouvelle majorité, avait accepté le principe d'une évaluation indépendante, condition *sine qua non* pour ramener un peu de sérénité et de confiance entre une partie des citoyens et la police.

Je voudrais appuyer certains éléments relevés par le bourgmestre. Le principe d'une évaluation indépendante a été acté dans l'accord de majorité. Ce combat, que le groupe Ecolo-Groen a mené avant les élections, s'est traduit dans l'accord de majorité. Cela n'a pas fait l'objet de beaucoup de discussion entre nous car il existe une réelle volonté de tourner la page et de réhabiliter, d'une part, ceux qui d'une manière ou d'une autre subissent les violences de la police et, d'autre part, Uneus, une structure et un projet-pilote qui existe depuis sept ans et qui, comme tous les projets pilotes dans une logique de bonne gouvernance doit être évalué. Cependant, nous ne souhaitons pas une évaluation bâclée, reposant sur une méthodologie imprécise, pour ne pas courir le risque de se retrouver dans une situation similaire à celle d'il y a quelques mois. Nous voulons une évaluation sérieuse. À cet effet, le budget comprendra le montant nécessaire à la réalisation de ce travail.

Enfin, il est essentiel que l'évaluation porte sur les mécanismes susceptibles d'amener des phénomènes de violence mais aussi sur l'adéquation entre les objectifs du dispositif et ses résultats, car beaucoup de citoyens ont le sentiment que l'insécurité ne diminue pas, contrairement à ce qui ressort des statistiques. Il est important de re-légitimer le projet en examinant si, sur le terrain, ses objectifs sont atteints.

Mme Elisa Sacco, conseillère communale – Groupe PTB : Nous aussi sommes très choqués par cette troisième interpellation. Les précédentes sont restées sans réponse, en particulier la demande de mise en place d'un dialogue structuré avec la police et d'évaluation objective de la brigade Uneus. À la place de répondre à ces demandes légitimes – que nous soutenons – on sent une espèce de mépris et une mise en doute des témoignages. C'est inacceptable dans une démocratie. La sécurité est un droit pour tous. Face à de si nombreuses questions, la transparence est primordiale. Si le comportement de certains agents est problématique, il faut agir en conséquence.

Samedi soir, j'ai assisté à la projection du film « Place nette », qui retrace le processus de gentrification à Saint-Gilles et la naissance de la brigade Uneus. Certains témoignages m'ont interpellée. Des jeunes exposent les propos racistes et injurieux dont ils ont été

victimes ; un autre fait état de la violence d'une arrestation accompagnée de coups et de blessures. On entend un jeune déclarer : « Ce qui nous fait peur, ce n'est pas qu'ils nous frappent mais qu'ils nous étouffent. Les coups de poing, à la limite, on peut encaisser mais quand on est étouffé, on voit toute sa vie défiler... » Un travailleur social raconte s'être fait embarquer alors qu'il filmait une arrestation. Pour l'intimider, il a été menacé d'être poursuivi pour incitation à l'émeute. Ces faits ne sont pas anodins, ce sont des faits graves. Il va de soi que, dans ce genre de situations, on hésite à porter plainte. Le rapport contient de nombreux autres témoignages, parfois plus graves.

On est conscients que ces jeunes ne sont pas des anges et on sait qu'il y a des problèmes sur le square. Les mères ne le nient pas. Elles s'offusquent des réponses que l'on donne à ces jeunes. La violence est-elle une réponse ? Non ! Il faut dialoguer avec ces jeunes, les encadrer, leur offrir du travail... On ne peut les laisser à l'abandon. Pourtant, la seule réponse qu'ils reçoivent des autorités, ce sont des coups !

Nous voudrions saluer le courage de ces mères qui se battent pour obtenir des réponses malgré les intimidations permanentes.

Mme Latifa Elmbaceni : Parler de délinquants ne relève pas de la caricature mais de la diffamation !

Vous vous en rendrez compte lorsque votre enfant se fera agresser par la police. Mais cela ne risque pas de vous arriver car ce sont toujours les mêmes qui sont attaqués et c'est cela que nous dénonçons, parce que la violence engendre la violence. Comment voulez-vous que ces jeunes restent calmes face aux comportements de la police ? Parce qu'on les provoque, on les provoque avec des mots ! Quand allez-vous comprendre ? Quand un jeune se suicidera ? Quand il y aura un meurtre ? Il faut agir !

Je ne suis pas concernée parce que je n'ai pas de fils, j'ai une fille. Pourtant, tout cela me heurte. Il y a trois semaines encore un membre de ma famille s'est fait arrêter parce qu'il n'avait pas sa carte d'identité sur lui. C'est obligatoire, d'accord, mais la police le connaît très bien, il tout le temps là devant la salle. Pourtant, la police l'a embarqué et ne l'a relâché qu'à 2h du matin, après l'avoir giflé à plusieurs reprises. Nous avons des photos et un certificat médical. Vous reprochez aux mineurs de ne pas porter plainte mais il faut les comprendre. Ils

savent que s'ils le font, ils se feront ramasser quelques jours plus tard ! Il faut tenir compte toutes les données du problème.

(Applaudissements sur les bancs du public)

M. Charles Picqué, bourgmestre : Rien de ce qui est humain ou de la réalité quotidienne ne m'est inconnu. Je sais ce qui se passe et ce qui peut se passer. J'ai aussi eu parfois des problèmes avec des policiers quand j'étais jeune. C'était plus pour des raisons politiques que pénales.

Pourquoi pensez-vous que la police intervient ? Elle intervient à la demande ! Elle agit lorsque quelqu'un subit un préjudice, est en danger ou qu'il y a des plaintes parce que certains comportements qui portent atteintes aux libertés ou aux lois ne sont pas tolérés, à juste titre, par des habitants. Vous devez donc savoir qu'il y a des gens qui se plaignent et qui poussent la police à intervenir.

Si j'apprenais que des policiers décidaient autour d'une table d'aller contrôler les identités et de chasser les jeunes pour s'amuser, je serais le premier à le dénoncer et à trouver cela inacceptable. Mais les choses ne se passent pas comme ça. La police a pour mission de protéger les gens.

Ensuite, pensez-vous que j'ignore l'existence de dérapages ou abus de langage ? Non. Il m'est d'ailleurs arrivé, à l'époque, d'exiger la mutation d'un inspecteur qui opérait dans un quartier précis de la commune parce qu'il avait un vocabulaire et des expressions incompatibles avec le respect des personnes. Ça peut arriver. Quand vous m'avez interpellé, j'ai d'ailleurs rappelé cela aux policiers. Mais il ne faut pas faire des amalgames. Si un policier a eu une attitude déplacée, il ne faut pas pour autant faire le procès de toute la police.

Nous poursuivrons notre échange mais, pour être fructueux, il doit se débarrasser de tout préjugé. Je n'ai aucun préjugé contre vous. Je ne pense pas que vous mentez ou déformez la réalité. Non, je suis à l'écoute. Je pense qu'il peut y avoir matière parfois à faire des remarques à la police. Mais vous ne devez pas avoir de préjugés contre nous non plus. Nous ne sommes pas favorables au harcèlement des jeunes.

Nous devons nous parler, dialoguer le plus franchement possible – et aussi sans arrière-pensées politiques. Je ne vais pas réagir à certains propos tenus ce soir ou entendus

parfois car cela relève davantage de règlements de compte politiques. Ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Les choses qui sont en jeu sont beaucoup plus graves car elles concernent l'ordre public et le vivre ensemble.

Moi, je ne suis pas policier, je suis le chef administratif de la police. Rien n'empêche quelqu'un de venir me trouver pour m'informer qu'il s'est passé tel événement, tel jour, à tel endroit. Si je dispose de faits précis et de circonstances précises, je peux alors demander une explication à la hiérarchie policière. Il m'est arrivé de recevoir dans mon bureau des gens qui se plaignaient de la police, et pas forcément des jeunes. Puisque d'autres l'ont fait, pourquoi ne pas le faire sauf à considérer que je vais manquer d'objectivité... ? Pourtant, je vous ai expliqué que, pour moi, si un policier agit au mépris de sa déontologie et de manière irrespectueuse, je considère qu'il ternit l'image de l'ensemble de la police et provoque des interpellations comme celle d'aujourd'hui. Comme je suis convaincu que la police participe au vivre ensemble, son crédit dans la population est essentiel. Donc tout dérapage de la police se retourne contre elle et contre nous.

Poursuivons ce dialogue. On peut le faire autrement que par le biais d'interpellations un peu formelles auxquelles se mêle une série d'autres considérations. Je suis prêt à vous écouter et vous aider.